

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur

Désignation:

Ville de Ruelle Sur Touvre Mairie Place Auguste Rouyer BP 30053

16600 RUELLE SUR TOUVRE Téléphone : 05.45.65.62.95

Fax: 05.45.65.77.39

Adresse internet : https://www.ville-ruellesurtouvre.fr

E-Mail: mairie@ville-ruellesurtouvre.fr

Statut: Commune

Activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr

L'avis concerne un marché.

Objet du marché : Réhabilitation de l'ancienne école de musique de la ville de Ruelle Sur Touvre.

Les travaux de réhabilitation énergétique et acoustique du bâtiment comprennent :

- Démolition partielle extérieure Reprise de fissuration en façade (Lot 01)
- Remplacement des éléments de zinguerie Condamnation des sorties en toiture (Lot 01)
- Remplacement des menuiseries extérieures et serrureries (Lot 02)
- Réalisation de l'Isolation Thermique par l'Extérieur ITE (Lot 03)
- Remplacement de l'isolation périphérique intérieure Réalisation de faux-plafonds –Remplacement des portes intérieures (Lot 04)
- Remplacement des sols Réfection des peintures Faïence (Lot 05)
- Installation de l'équipement de ventilation et de chauffage PAC Création du WC (Lot 06)
- Reconfiguration de l'électricité (Lot 07).

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

Lieu principal d'exécution :

89, Rue de Puyguillen Site de la Porte 16600 RUELLE SUR TOUVRE

Code NUTS: FRI31

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

N° du lot	Référence	Désignation
LOT N°1	2021_07_01	Maçonnerie / Zinguerie / Installation de chantier
LOT N°2	2021_07_02	Menuiseries extérieures / Serrurerie
LOT N°3	2021_07_03	Isolation thermique par l'extérieur
LOT N°4	2021_07_04	Plâtrerie / Menuiseries intérieures / Faux plafonds
LOT N°5	2021_07_05	Revêtements de sols / Peinture / Faïence
LOT N°6	2021_07_06	Chauffage / Ventilation / Sanitaires
LOT N°7	2021_07_07	Electricité

Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit obligatoirement respecter les éléments à caractère environnemental définis dans les pièces techniques.

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

L'acheteur exige le chiffrage de variantes pour les lots n° 3 et n°4 et les variantes proposées par l'opérateur économique ne sont pas autorisées pour tous les lots.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant du marché est de 5 %. Cette retenue de garantie ne peut être remplacée que par une garantie à première demande.

Pour tous les lots, une avance est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché. Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 8 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant,

le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- Les bilans ou extraits de bilans concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi
- La déclaration appropriée de banques
- La preuve d'une assurance pour risques professionnels

Capacité technique et professionnelle :

- Mention des références travaux sur une période de 3 ans.
- Indication par l'opérateur économique des mesures de gestion environnementale que celui-ci pourra appliquer lors de l'exécution du marché.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché
- Indication de la part du marché que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter.

Procédure: MAPA ouvert

Attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

Renseignements d'ordre administratif:

Numéro de référence du marché : 2021 07

La présente consultation est une consultation initiale. Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/09/2021 Date limite de réception des offres : 18/10/2021 à 12 :00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation des entreprises est accessible partiellement sur le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr.

Le Plan Général de coordination ainsi que le rapport initial de contrôle technique seront disponibles et fournis au cours de la consultation sur le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr.

Moyens électroniques par lesquels ces documents peuvent être obtenus : Téléchargement sur le profil acheteur: https://www.marches-securises.fr.

Modalités essentielles de financement et de paiement

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par virement après mandatement.

Modalités de financement des prestations : fonds propres.

Avis périodique : Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements;
- En qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Poitiers Hôtel Gilbert 15 rue de Blossac BP 541 86020 POITIERS FRANCE

Tél: 05.49.60.79.19

Courriel: greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Fax: 05.49.60.68.09

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement tant à la réception des offres, que lors de l'attribution.

En cas de signature électronique volontaire des documents de la candidature ou de l'offre de la part des candidats, celle-ci se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Visite de site

Une visite de site par les candidats est obligatoire préalablement à la remise de leur offre afin de reconnaître les lieux où les prestations doivent se dérouler.

A cette fin, les candidats devront s'adresser à la personne désignée ci-après qui visera ou fera viser le certificat de visite dont le modèle est annexé à l'acte d'engagement : Monsieur Michel DUMONT, Responsable "Travaux neufs, Patrimoine bâti" par courriel à m.dumont@ville-ruellesurtouvre.fr ou par téléphone au 06.23.58.12.63 et 05.45.65.89.35.

Les visites se dérouleront impérativement entre le 27 septembre 2021 et le 8 octobre 2021 inclus.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Ville de Ruelle Sur Touvre - Direction Aménagement et Cadre de Vie

Correspondant: Michel DUMONT, Responsable "Travaux neufs, Patrimoine bâti"

Adresse : Mairie
Place Auguste Rouyer
BP 30053

16600 RUELLE SUR TOUVRE

Tél: 05.45.65.62.95 Poste: 05.45.65.89.35 Fax: 05.45.65.77.39

Courriel: mairie@ville-ruellesurtouvre.fr

Adresse Internet: https://www.ville-ruellesurtouvre.fr

Horaires d'ouvertures : Du lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30 Le vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h30